

**Mission essentielle de l'enseignement supérieur, la formation des enseignants est à un nouveau tournant, celui de l'intégration des IUFM dans les universités. Favorable à ce principe, le SNESUP y met, avec ses partenaires, des conditions. Pour l'heure, elles ne sont pas remplies. Le nouveau ministre en a convenu et dit vouloir mettre en place un nouveau calendrier. Dans ce contexte, le texte intersyndical que nous avons initié n'en a que plus de valeur. Il allie des exigences incontournables et des propositions pour que l'intégration favorise l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants.**

*Jean Fabbri et Michèle Gabert.*

### **Intégration des IUFM dans l'université : Urgence d'un cadrage national Calendrier, commission de préparation et comité de pilotage : Les personnels doivent être associés**

La nouvelle loi d'orientation scolaire a fixé un délai de trois ans pour l'intégration des IUFM dans l'Université. Elle n'a pas assuré les garanties de la conservation de l'intégralité du potentiel de la formation des enseignants (personnels enseignants et non enseignants, budget et bâtiments)

**Lors de l'entrevue accordée à la FSU le mercredi 8 juin, en réponse aux demandes de la délégation de surseoir à cette intégration tant que les conditions n'en seront pas remplies, le nouveau ministre a déclaré vouloir attendre afin d'éviter les intégrations précipitées et sans cadrage. Il a souhaité rendre public un calendrier, connu de tous, des différentes opérations de l'intégration.**

Sans attendre les décrets d'application de la loi, des directeurs des instituts ont déjà pris des contacts avec les présidents des universités. Dans le même temps des présidents d'université ont fait acte de candidature. Toute opacité dans ce domaine est à proscrire ; il faut informer les personnels et les associer.

**Or, l'intégration ne pourra se faire et réussir sans conditions préalables (décret, appel à candidature, cadrage national) et sans la participation de tous les personnels.**

L'objectif de la FSU c'est l'amélioration de la formation des enseignants. Pour ce faire, l'intégralité du potentiel actuel doit être maintenu et développé. Les syndicats de la FSU revendiquent un cadrage national qui assure des moyens fléchés tant en personnel que sur le plan financier pour préserver l'identité et la spécificité de la formation des enseignants. Un décret serait le moyen le plus assuré de cette garantie. En tout état de cause, les syndicats signataires exigent d'être associés à l'élaboration du cadrage national de l'intégration.

L'urgence commande d'interpeller les recteurs, directeurs d'IUFM et les présidents d'université pour qu'ils respectent le nouveau calendrier que se doit de fixer le Ministre.

L'intégration doit se faire en deux temps :

- ◆ le temps de la désignation de l'université dans les académies où existent plusieurs universités en fonction du projet qu'elle présentera en fonction de l'appel à candidatures du Ministère.

- ◆ le temps de l'intégration proprement dit lorsque l'université qui devra intégrer l'IUFM aura été désignée.

Les syndicats de la FSU exigent que les personnels soient associés à toutes les étapes de l'intégration.

En ce sens, les personnels doivent être associés aux rencontres avec les présidents et les CA des universités. A cette fin, le CA de l'IUFM doit voter la création d'une **commission et d'un comité de pilotage** composés de tous les élus et représentants des personnels aux différentes instances : CA, CSP, CPE.

**La commission de préparation** aura pour mission :

- ◆ de veiller au maintien des sites départementaux, du dispositif des maîtres formateurs (IMF et conseillers pédagogiques) et à la publication de tous les postes existants afin qu'aucun ne soit perdu, (y compris les postes actuellement non pourvus),
- ◆ de garantir que les personnels titulaires en poste en IUFM gardent leur nomination sur le même poste, et d'intégrer les personnels précaires
- ◆ de dresser le bilan des heures assurées par les professeurs du premier et du second degré, à temps partiel (décharges, services partagés) de façon à les réintégrer en totalité dans le nouveau dispositif,
- ◆ de faire apparaître les spécificités de l'établissement dans ses formations, son mode de fonctionnement, ses relations avec le Rectorat, les IA, les collectivités territoriales, les universités
- ◆ recenser le patrimoine et ses caractéristiques : propres, mis à disposition par les collectivités territoriales...
- ◆ identifier et recenser les dysfonctionnements actuels pour faire des propositions pour une nouvelle organisation des sites, départements disciplinaires et filières actuelles
- ◆ d'informer les personnels et recueillir leurs suggestions afin que tous soient partie prenante de cette intégration.

**Le comité de pilotage** aura pour mission :

- ◆ d'informer l'université d'accueil des spécificités de la formation professionnelle des enseignants,
- ◆ de participer à l'élaboration du projet de formation des enseignants du premier et du second degré proposé par l'université d'intégration ; veiller à ce que celle-ci élabore une politique claire en ce domaine de même qu'à l'élaboration de conventions avec les autres universités de l'académie,
- ◆ de suivre l'ensemble du processus d'intégration et notamment l'élaboration des différentes conventions relatives à la formation des enseignants entre le Rectorat et l'Université de rattachement,
- ◆ de veiller à l'affectation de tous les personnels enseignants à la formation des maîtres,
- ◆ de s'assurer que tous les emplois IATOSS affectés à l'IUFM soient transférés à l'université d'accueil et que les personnels IATOSS qui le souhaitent soient intégrés, dans le respect de leurs missions et de leur statut,
- ◆ de suivre les problèmes posés à l'IUFM par l'intégration et œuvrer à leur résolution dans le respect des droits des personnels, particulièrement en ce qui concerne les personnels ne souhaitant pas intégrer l'Université et celui des personnels en situation précaire (contractuels, vacataires...)

**Les syndicats soussignés appellent les personnels à exiger le respect du nouveau calendrier et à intervenir dans l'unité la plus large à tous les niveaux pour une amélioration de la formation des enseignants.**

**SNESUP, SNEP, SNUIPP, SNES, SNUEP, SNASUB, UNATOSS (FSU)**